

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

ST/PR/VS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Arrêté n°2023_383

Feuillet n°165

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, la demande de prolongation de la société EIFFAGE à Coquelles, concernant l'installation de la base de vie rue Edouard Branly à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de cette installation et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : La demande de prolongation de l'installation de la base vie, rue Edouard Branly, est autorisée jusqu'au 31 décembre 2023 à 18h00.

Article 2 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, considérés comme gênants, (sauf riverains)

- Rue Edouard Branly,
- Du 07 septembre 2023 à 18 h 00 au 31 décembre 2023 à 18 h 00.

Article 3 : L'entreprise EIFFAGE assurera la signalisation du chantier, les barrages, la pose des panneaux nécessaires à la sécurité publique de même que l'éclairage de nuit.

Article 4 : Les interdictions prévues au présent ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie de même que l'éclairage de nuit.

.../...

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 6 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX, le 04 septembre 2023



Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

Collet